

CORPS DE COMMANDEMENT

UN CONSTAT PARTAGÉ – DEUX VISIONS DU CORPS

**SYNERGIE
OFFICIERS**

21 MARS
2025

MESURES DU PROTOCOLE 2022

Grâce à l'engagement du ministre de l'Intérieur et de ses équipes, les mesures actées et signées par **SYNERGIE-OFFICIERS** dans le protocole de 2022 devraient être appliquées à l'échéance du premier semestre 2025.

SYNERGIE-OFFICIERS

RÉCLAME UN VÉRITABLE

PLAN MARSHALL POUR LE

CORPS DE COMMANDEMENT

→ Abondement de 90 IRP chefs de service en 2025

→ Abondement de 90 IRP postes difficiles en 2025

→ Augmentation indiciaire des élèves officiers – IB à 378 au lieu de 367

→ Augmentation indiciaire des stagiaires officiers – IB à 423 au lieu de 367

→ Augmentation de l'IRP des officiers stagiaires de 157 à 297€

→ Revalorisation de la part responsabilité de l'IRP de 5% en janvier 2025 : respect du calendrier initial

→ Diminution de la durée du 7ème échelon de capitaine à 2 ans au lieu de 2 ans ½

AVANCEMENT COMMANDANT

Alors que SYNERGIE-OFFICIERS n'a cessé d'alerter l'administration sur la crise démographique qui affecte le corps, celle-ci fait le choix d'une réforme statutaire de l'avancement au grade de commandant inadaptée et inefficace, qui aboutira à une fragmentation du corps.

• UN CONSTAT PARTAGÉ ALARMANT

→ Déficit de commandants

→ Délai d'accès au grade de commandant inacceptable : 19,7 ans en moyenne

→ Des ratios de promouvabilité arrachés aux forceps tous les ans auprès de la DGAFP – celui de 2025 n'est même pas avalisé !

• DES PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION INADAPTÉES ET INEFFICACES...

→ Abaissement du seuil de promouvabilité de 12 à 9 ans

→ Création d'une condition alternative de promouvabilité dès le 7ème échelon du grade de Capitaine.

...AUX LOURDES CONSÉQUENCES

◇ Augmentation du volume de promouvables

◇ Sans aucune garantie de baisse du délai moyen d'accès au grade de commandant

◇ Aucune visibilité pour TOUS les capitaines quant à leurs perspectives d'avancement.

◇ Aucun projet pour les capitaines les plus anciens qui attendent toujours leur avancement.

LES PROPOSITIONS DE SYNERGIE-OFFICIERS : UN PLAN MARSHALL POUR LE CORPS DE COMMANDEMENT

→ **L'avancement semi-automatique au grade de commandant en 9, 10, 11 et 12 par quart de promotion**

◇ Un passage garanti au grade de commandant en 10 ans et demi en moyenne soit une durée d'accès au deuxième grade du corps quasiment divisée par deux.

◇ Des mesures transitoires pour permettre l'avancement automatique des capitaines statutaires qui comptent 13 ans de titularisation et plus.

◇ Un dispositif déjà mis en œuvre en 2005 pour l'avancement au grade de capitaine et qui a fait ses preuves

CONSÉQUENCE

◇ **Une visibilité pour tous les officiers leur permettant d'établir un vrai plan de carrière**

C'est en ce sens que SYNERGIE-OFFICIERS, seul syndicat d'officiers à disposer d'une voix délibérative au CSA RPN s'est abstenu au CSA RPN du 20 mars qui débattait de cette modification statutaire.

ATTRACTIVITÉ DES POSTES SOMMITAUX

SYNERGIE-OFFICIERS salue le projet d'abondement de la proportion des « Échelons Spéciaux » attribués à nos sommitaux de 15 à 30 % des Commandants EF et de 15 à 30 % des Commandants Divisionnaires.

Pour autant, SYNERGIE-OFFICIERS réaffirme la nécessité de banaliser l'échelon spécial en 5ème échelon de Commandant EF et Commandant Divisionnaire et demande de la création d'un échelon spécial HEB.

LE CORPS DE COMMANDEMENT EST UN ET UNIQUE ; IL N'EST PAS SCINDABLE.

**30 ANS APRÈS LA RÉFORME QUI L'A VU NAÎTRE,
L'ADMINISTRATION MENACE DE LE FRAGMENTER,
SANS RÉPONDRE À L'URGENCE DE LA CRISE DÉMOGRAPHIQUE.**

**FORT DE SES CONVICTIONS, SYNERGIE-OFFICIERS,
PORTEUR DE TOUS LES EXHAUSSEMENTS DU CORPS DE COMMANDEMENT,
SE MOBILISERA POUR DÉFENDRE TOUS LES OFFICIERS.**

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

